

JEHAN MANGIN : « UN SECOND MAISTRE FRANÇOIS WILLON DE PERRIS ».

ÉCRIRE L'HOMME DE SPECTACLE SELON PHILIPPE DE VIGNEULLES

Mario Longtin (Université Western Ontario)

Philippe de Vigneulles, sans doute le plus illustre des Messins, rapporte dans ses *Mémoires*, de même que dans sa *Chronique de Metz*,¹ les frasques d'un dénommé Jehan Mangin, fils de tailleur et couturier de son métier. L'événement que relate le bourgeois de Metz à son sujet est le suivant : Jehan Mangin, accusé du viol d'une jeune fille de douze ans, trouve refuge dans une église. Ayant eu vent de l'irruption prochaine des représentants de l'ordre à l'intérieur du sanctuaire, il enfile des vêtements de lavandière et sort de l'église en faisant mine d'aller laver son linge à la rivière. Vêtu de la sorte, il parvient à duper ses poursuivants et à déjouer la vigilance des portiers de la ville. Une fois hors des murs de Metz, il se rend à Rome, où il meurt peu de temps après. L'épisode, fort simple, n'est pas sans rappeler l'univers du conte auquel Philippe de Vigneulles s'est d'ailleurs adonné.² Or ce n'est pas aux spécialistes des *Cent nouvelles nouvelles* que l'on doit la renommée de ce passage, mais plutôt à la critique villonnaise. Rien de surprenant à cela, car Vigneulles compare ledit Jehan Mangin au grand poète « bohème et mauvais garçon », faisant de lui un « second maistre François Willon de Perris ». On s'est empressée d'ajouter ce passage à la liste de textes où il est fait mention du poète, et cela afin d'illustrer ce que Koopmans et Verhuyck ont appelé dans l'introduction à leur édition des *Repuës franches de Maistre François Villon et de ses compagnons* : « les étapes de la formation de la légende villonesque ».³ Mais l'intérêt du passage réside-t-il uniquement dans la seule mention de l'auteur du *Testament* ? Sa richesse se limite-t-elle aux quelques renseignements qu'il nous offre quand à la construction et à l'évolution de la figure du poète renégat ? Peu s'en fault ! Le récit de cette anecdote mérite d'être étudié pour lui-même, rendant du même coup l'allusion à l'autorité de François Villon plus limpide. Les chercheurs qui se sont penchées sur cette histoire ont négligé de

¹ Philippe de Vigneulles, *Gedenkbuch des Metzzer Burgers Philippe von Vigneulles aus den Jahren 1471 bis 1522*, éd. Heinrich Michelant, 1852, Amsterdam, Rodopi, 1968 ; *Chronique de Metz*, éd. Charles Bruneau, Metz, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, tomes I-IV, 1927.

² Philippe de Vigneulles, *Les cent nouvelles nouvelles*. éditées avec une introduction et des notes par Charles H. Livingston, avec le concours de Françoise R. Livingston et Robert H., Genève, Droz, 1972. Je reviendrai sur les liens qui unissent le monde du conte et l'anecdote que rapporte Vigneulles dans un prochain travail.

³ Villon, François, *Le Recueil des repues franches de Maistre François Villon et de ses compagnons*, éd. par Jelle Koopmans et Paul Verhuyck, Genève, Droz, « Textes Littéraires Français », 1995.

s'interroger sur la forme et la nature du passage, obnubilés peut-être par la puissance d'un nom. Un nom dont ils ont relevé à raison toute l'importance, mais dont il reste à définir la fonction au sein du récit que nous transmet Vigneulles en deux versions. Pierre Champion a bien reproduit dans sa monumentale étude consacrée à François Villon le texte intégral du passage tel qu'il apparaît dans les *Mémoires* du bourgeois de Metz. En revanche, il n'a pas jugé bon d'en proposer une lecture qui en exposerait les mécanismes.⁴ Le biographe s'est contenté d'indiquer à ses lecteurs que le Villon peint par Vigneulles était conforme à la description qu'en donnent ses contemporains : « C'est encore le souvenir d'un fou, et d'un joueur de farces, que l'on trouve de lui [Villon] dans les *Mémoires* du gentil Messin Philippe de Vigneulles, lui aussi poète. »⁵ Cette simple remarque du disciple et ami de Marcel Schwob aurait dû faire réagir les spécialistes de l'ancien théâtre français. Étrangement, le commentaire n'eut aucun effet. Il est vrai que le texte de la version offerte dans les *Mémoires* est très synthétique et qu'il a tout de l'entrefilet. Mais voilà, le texte de la *Chronique* est, quant à lui, beaucoup plus loquace et fait tout un cas des nombreux talents de l'homme de spectacle qu'aurait été Jehan Mangin. Or, à la suite de Pierre Champion, c'est le texte des *Mémoires* qui est cité, cela est en grande partie dû à la rareté de l'édition de la *Chronique* offerte par Bruneau en 1927. Plus récemment, Pierre Demarolle, grand connaisseur de l'œuvre de Philippe de Vigneulles, et lui-même éditeur de morceaux choisis de la *Chronique*, a proposé une interprétation de cet épisode, en se basant sur la version transmise par cette œuvre, dans un article intitulé : « Un villon messin ? La figure de Jehan Mangin chez Philippe de Vigneulles (1471-1528) ».⁶ Il y aborde avec justesse et intelligence les nombreux parallèles unissant les deux personnages, mais le parti pris de l'auteur est de considérer tant le texte des *Mémoires* que celui de la *Chronique* comme des documents d'archives qui nous transmettent les traces d'une actualité rapportée fidèlement par Vigneulles. En d'autres mots, il ne remet aucunement en cause les écrits du Messin et n'aborde pas le caractère construit de l'épisode. Mais quelle foi peut-on accorder aux événements consignés par Vigneulles ? N'a-t-il pas embelli la réalité, comme on le dirait aujourd'hui, afin de donner à lire une matière conforme au goût de l'époque ?

⁴ Pierre Champion, *François Villon : sa vie et son temps*, Paris, Honoré Champion, 1933, tome 2, p. 274.

⁵ Pierre Champion, tome 2, p. 273

⁶ Pierre Demarolle, « Un villon messin ? La figure de Jehan Mangin chez Philippe de Vigneulles (1471-1528) », dans *Patrimoine et culture en Lorraine*, Metz, Société d'histoire et d'archéologie, 1980, pp. 451-464.

L'écriture de Vigneulles dans ses *Mémoires* et dans ses *Chroniques* ne répond-t-elle pas à une recherche de l'hétéroclite, de l'inusité, du merveilleux que l'on remarque dans des productions du même type écrit à la même période ? C'est du moins ce que suggère l'enchaînement des entrefilets qui voit se succéder, par exemple, à l'année 1478 de la *Chronique* : Une trêve entre le roi de France et Maximilien, l'annonce de dons effectués par le roi au profit des églises et le récit fabuleux d'un moine hermaphrodite menant une grossesse à terme ! Vigneulles n'écrit-il pas dans le prologue à ses *Cent nouvelles nouvelles* : « [...] considerant que beaucoup de simple gens dient, comme j'ay dict dessus, qu'on ne les [nouvelles] doit pas croire, à quoy je respons et dis qu'on peut croire que possible est esté advenus. Et peut on croire toutes choses qui ne sont contraires à Dieu ne à sa loy, non pas, comme j'ay dit devant, pour en user mal, mais affin d'en retenir le bien, se aucun en y a, et fuyr et eviter le mal et le dangier et se garder d'encheoir en pareille inconvenient. »⁷ On voit que le caractère moral et exemplaire du récit prime sur une obligation de fidélité aux faits. La « vérité » de ce qui est rapporté, que ce soit dans le cadre des *Cent nouvelles nouvelles*, des *Mémoires* ou de la *Chronique*, est donc profondément problématique pour le chercheur moderne qui voudrait faire œuvre d'historien. Mais là où les faits ne peuvent être dûment vérifiés, l'analyse de la fiction elle-même est en mesure de nous offrir des renseignements des plus pertinents. Par conséquent, je me propose de revisiter les deux versions écrites par Vigneulles afin d'en comparer le contenu. Je verrai à gloser les deux textes, tout en réfléchissant sur le sens à donner aux écarts entre les versions. Je tenterai également de faire ressortir ce qu'est un homme de théâtre, « ung bon facteur » pour Vigneulles. Je m'attarderai aux moyens mis en œuvre par l'auteur afin de construire le personnage de l'homme de théâtre. Il m'importe peu ici de mettre au jour, en réunissant toutes les pièces du casse-tête, l'image du Jehan Mangin ayant véritablement existé, ce qui m'occupe au premier chef, ce sont les moyens employés par Vigneulles pour produire une image plausible d'un personnage de farceur, un personnage dont la vie mérite d'être contée et de passer à la postérité. J'aimerais jeter les bases d'une étude plus vaste qui serait consacrée à la fiction de l'homme de théâtre à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance.

⁷ Philippe de Vigneulles, *Les cent nouvelles nouvelles.*, p. 1.

Tout d'abord, il importe de bien distinguer les deux textes offerts à l'étude. En effet, les travaux des chercheurs renvoient indifféremment tantôt aux *Mémoires* tantôt à la *Chronique* ce qui laisse chez le lecteur une impression de flou. Trop souvent on a traité les détails de chacune des versions comme des pièces à mettre au dossier d'une même anecdote qui a réellement eu lieu et que le critique devrait s'efforcer de clarifier. De même, il arrive que les critiques considèrent chacun des détails comme devant étayer la version des faits telle que comprise par un témoin ayant vécu à la même époque. Ainsi, certains chercheurs en sont venus à fabriquer, au fil de leurs lectures, un troisième texte de l'anecdote, amalgame d'éléments retenus qui dans les *Mémoires*, qui dans la *Chronique*.⁸ La volonté des chercheurs de reconstruire les faits à tout prix a grandement nui à la réception des textes mêmes. C'est pourquoi j'ai décidé de reproduire ici les deux versions connues selon les éditions modernes disponibles. Ils sont loin d'être identiques, comme j'espère le démontrer. D'ailleurs, le seul compte des mots suffirait amplement à justifier l'approche comparée : la chronique compte 953 mots là où le texte des *Mémoires* n'en contient que 365. La version de la *Chronique* fait donc un peu plus de deux fois et demi celle conservée dans les *Mémoires*. La *Chronique*, souvent considérée comme une simple réécriture des *Mémoires*, n'apparaît que très rarement dans les travaux des érudits qui, en bons philologues positivistes, lui préfèrent le texte source, le témoin le plus ancien.

Voici donc les deux versions écrites par Philippe de Vigneulles :

*Les Mémoires*⁹

Ung peu après fut acuzé Jehan Mangin, le filz Mangin le tailleur, laquelle avoit fait merveille en son tampts ; car ce fut ung second Fransoy Willon de bien rimer, de bien juer fairxe et de tout embaitement, tellement c'on ne cuide point avoir veu son pareil en Mets. Et le mairiait son pere richement à la fille maistre Hannès de Ranconvauld, le maison , qui fist le grand clochez de meutte de la grande eglise de Mets. Mais ledit Jehan Mangin ce gouvernait tellement qu'il fist powre son pere et luy meisme. Et fist de sy grant follie qu'il fust raicheté iij ou iiij fois de grant dangier, comme d'estre pandus ou d'autrement. Et n'y avoit presque enneiz qu'il ne fust ij ou trois fois en prison en l'ostelz de la ville. Mais son bien faire et son bien dire le faisoit tousjour achapper. Et qui vouroit acripre sa vie, ce ceroit une Bible : pour ce m'en tais a presant, et vous dirés seullement la cause de son ailliez et baignissement. Il est vray que nouvellement avoit esté en la maison de la ville pour aulcune cause que je laisse. Cy fut remis hors a la requeste dez jonne seigneurs. Mais ung peu apréz il enfoursait une jonne fille en l'eaige de xij ans et la mist en ung piteulx point. Et aincy c'on le cuidaist pranre, il

⁸ C'est le cas des éditeurs du recueil des *Repues Franches de Maistre François Villon et de ses compagnons*, p. 55. L'erreur est sans doute le résultat d'un oubli, mais cet oubli donne l'impression au lecteur que les citations, qui pourtant proviennent de deux textes différents, origine d'un seul et même texte.

⁹ J'ai préféré la transcription de Pierre Champion qui, contrairement à Michelant, respecte l'intégrité du texte. Pierre Champion, *François Villon : sa vie et son temps*, tome 2, p. 274 ; Philippe de Vigneulles, *Gedenkbuch des Metzger Burgers Philippe von Vigneulles aus den Jahren 1471 bis 1522*, pp. 145-6.

c'en fuist au Cairme. Et furent fait lez huchement sus lui, cellon la coustume de Mets pour ce venir excuses ; mais il ne c'y avoit guere de trower. Il eust peur c'on ne l'aillait pranre aux Cairmes, comme il estoit conclu ; cy c'en fuit par ung mattin en abist de femme avec dez drappiaux sus sa teste, faignant ailler les lavez en Muzaille ; et c'en aillait par le pon Tieffroy, nonostant c'on avoit mis gairde par toutte les pourte. Cy trowist il la manier d'eschaiper par la manier dessus dicte : dont les pourtiez en furent en mal zens. Et c'il eus esté tenus, a celle fois on eust fait cruelz justice. Et pour ce il fust baignis et fourjugiez dez adonc a tousjours maix. Il mourut ledit ans a Rome a l'opiteaulz du saint Esperit. (365 mots)

*La Chronique*¹⁰

D'ung bon facteur appellés Jehan Mangin – En ce meisme tamps et en ces jours, demoroit en la cité de Mets ung compaignons mariés, nacionés d'icelle cité et eaigiés de entre XL et L ans, nommés Jehan Mengin, et couturier de son mestiet, filz à Mengin le tailleur de derrier Saint Saulvour, auquel Mangin, son perre, je, l'escripvains de ces présente, achetait sa propre maison là où alors il ce tenoit. Celluy Jehan Mengin estoit l'ung des fin compaignon qu'il estoit possible de trouver, et estoit l'ung des grant fairseurs, et à qui bien il seoit, que jamais fût en Mets ne ou pays ; et ne croy, moy l'aicripvains, qui l'ait veu et congnyus, que jamais son paireille y fût trouvés, ne qui sceût mieulx faire ne dire. Car ces pairolles estoient toutes plaine de faircerie et de joieusetés : il ne disoit mot qui ne rapourait le ris à la bouche ; brief, c'estoit ung passe route pour juer fairce et mommerie, et estoit l'homme pour resjoier toute une cité. Et, dès que l'on sçavoit qu'il ce entremectoit de juer quelque fairce ou morallité, chacun courroit après. Il estoit abille en toutes choses, et essés plus abille bien souvant qu'il ne luy fût mettiés. Il estoit bons danseur, et encor milleur chanteur ; et estait ung grant jueur de palme ; et fort abille de son mestier. Et, pour en perler brief, c'estoit un second maistre Françoy Willon de Perris. Et encor plus, come je croy que ne fist jamais le dit maistre Françoy : car journellement il juoyt, il rymoît et faisoit et composoit fairse et esbaitement tant sur luy comme sur aultres. Et estoit l'homme pour tout resjoir ung pays. Mais, au contraire, il avoit tant d'aultre vice que tout ces fais joieulx en estoient desprisiés et des grans et des petis : car il estoit grant bourdelleux, haizairdeus, pipeur, homme qui ne frécanoit que les tavernes et les bourdiaulx et toutes mauvaises compaignie ; et, avec ce, estoit dangereus de la mains, et n'y avoit riens qui luy peût eschapper, c'il n'estoit trop pessant ou trop chault. En ces josne jours, son perre le mariait bien richement, et y mist tant du siens qu'il c'en respantait depuis. Et néantmoins il ne se thint pas à cella : car il en print encor tant, cen congier, qu'ilz en apouvrit le dit son perre et sa mère, et qu'il en morurent pouvre et chétif. Sa femme estoit de riche gens, fille à maistre Hannès de Ranconvaulz, le masson, qui fist le grant clochiez de Meutte de la Grande Église de Mets. Le dit Jehan Mangin, par son mauvais gouvernement, après ce qu'il avoit fait chose joieuse et plaisantes à toutes gens, il ce trouvoit voulluntiers en mauvaise compaignie. Et, par cella, faisoit souvant telz chose qu'il en encheoit au dangiers de Justice ; et fut, par ces desméritte, en son temps mis plus de XV fois en la maison de la ville. En laquelle il faisoit et compousoit fairce, chansons, baillaide et aultres dictier, tant de sa vie qu'il ce faisoit, comme d'aultre. Et tellement que, jay ce qu'il eust deservis le pandre ou le noyer, ou aultres pugnicion corporelle ou pécuniaire, cy faisoit il tant par son bien faire et bien dire que, à la requeste et prier d'aulcuns seigneurs, il eschappoit tousjours, fût par argent ou aultrement. Brief, cest homme fist merveille en son temps, et plus que je ne sçaroie dire. Mais il y ait ung vray proverbe qui dit que *tant graitte chievre que mal gist, et tant vait le pot à l'yaue qu'il brise*. Je dit cecy pour tant que à la fin tout ce pourait mal ; et fut cellui Jehan en grant dangier de villainement morir. Toutefois, par sa finesse, il eschappait, comme cy après il serait dit. Il est vray que cellui Jehan estoit nouvellement sortis de prison pour aulcuns cas qu'il avoit commis et duquel il avoit heu graice. Sy avint, essés tost après, qu'il fut aculé par une josne fillette en l'eaige de XII ans ; laquelle, acompaigniés de ces prochains parans et amis, vinrent en justice pour ce complaindre et dollouser de l'outraige qu'il disoient que le dit Jehan Mengin leur avoit fait, comme d'avoir viollamment et à force viollés et defflorer celle josne gairse, leur pairente. Laquelle fut mise entre les mains des saige femmes ; et fut

¹⁰ *Chronique de Metz*, tome IV, pp. 27-8

trouvées en grant pitiet. Par quoy Justice, advertie du cas et deuhement informée, firent à toutte diligence sairchier après le dit Jehan : laquelle s'en estoit desjay fuyz à l'église de Nottre Dame des Cairme. Alors l'on fist les huchemens sur luy come la coustume en est en Mets, disant que dedans VII nuyt il ce vînt acuser à Justice du crimes à luy imposé. Mais il n'avoit gairde de c'y trouver ; et fut bruyt que le cas ne requéroit pas d'avoir franchise, et que l'on le pranroit tout dessus l'autel. Par quoy de ces perrolles il eust peur ; et, par sa finesse et subtilité, preposait du remède. Et trouvait le dit Jehan maniers d'avoir des abit de femmes, avec lesquelles il ce desguisait et se atournait tellement, avec ung petit cueuvieaulx plain de drappellet, et avec une baiteure dessus le dit cueviaulx, qu'il n'estoit possible de le congnoistre. Et en telz abit, faindant d'aller laver en la ripvier, passait la porte du pon Thieffroy sens estre congneus ; et trouvait ainsy mainers d'eschaper. De quoy les portiers, à qui il estoit fort recommandés, en furent grandement reprins : car l'on avoit à cest fois intencion d'en faire cruelle justice. Cy fut alors banis et forjugiés de Mets et de tout le pais à tousjours maix, sans nulz respel. Par quoy il s'en aillait à Rome, là où desjay plusieurs fois avoit estés. En laquelle ne fut pas longuement qu'il morut, en l'Ospital du Sainct Esperit. (953 mots)

Je me pencherai d'abord sur la version contenue dans les *Mémoires*. La phrase liminaire expose succinctement les renseignements dont le lecteur aura besoin pour bien apprécier le récit à venir. On y apprend que ce qui sera donné à lire découle d'une accusation et que l'accusé est un certain Jehan Mangin. Ensuite, l'auteur décline rapidement l'identité du personnage qui se résume à une filiation : fils d'un tailleur lui-même nommé Mangin. Je reviendrai sur l'importance du métier pratiqué par le personnage plus avant dans la discussion. Vigneulles ajoute un commentaire à cette entrée en matière, un commentaire qui pourrait presque passer inaperçu tant il est vague. Il écrit que Jehan Mangin « avoit fait merveille en son tampts » ; il s'était distingué de manière particulière. C'est d'ailleurs là que le texte de la *Chronique* sera amplifié par rapport à la version des *Mémoires*, que le « merveilleux » se verra qualifié et décliné. La phrase ouvre la voie à la continuation, elle est une histoire en quête d'expansion. L'accusation portée contre Jehan Mangin, dont on ne connaît pas encore la substance, se trouve ainsi liée, dans les *Mémoires*, à un talent particulier du personnage, à un activité mémorable ; elle appelle en cela la figure de François Villon, lui-même ayant fait merveille en son temps. Une figure légendaire qui unit dans le même personnage le meilleur des poètes, le plus talentueux des hommes, mais aussi le voleur de grands chemins, le repris de justice, l'ami des prostituées et l'habitué des tavernes. En soulignant que Jehan Mangin était un second Villon, l'auteur clarifie la nature de l'échange qui s'effectuera entre ses personnages : Jehan Mangin et François Villon. Une fois mis côte à côte, un transfert d'informations s'opère et, tels des vases communicants dont le contenu se mélange et ne peut être distingué, les deux individus en viennent à ne former qu'un seul personnage sous

deux vocables dans l'esprit du lecteur. Le rapprochement avec des comédiens arborant le même costume est sans doute mieux indiqué dans la situation et permet un jeu intéressant sur la représentation du double, de la doublure, du « second ». Jehan Mangin donne donc une seconde vie à son illustre modèle, le ranime en quelque sorte par mimétisme, comme le ferait un comédien de talent sur les planches. L'expression « second François Villon » n'est pas vague pour autant dans les *Mémoires*, Vigneulles s'empresse de qualifier en quoi Jehan Mangin est un double du poète. Il savait bien rimer, bien jouer la farce et brillait dans les divertissements de toutes sortes. C'est donc l'image d'un homme de théâtre accompli qui est offerte aux lecteurs. La pratique de l'écriture s'allie à la pratique de la scène, et cette cohabitation de talents dans la même personne fait de la figure de Jehan Mangin un second François Villon. À cette mise en parallèle des personnages, la *Chronique*, elle, ajoutera le jumelage des villes : Jehan Mangin est à Metz ce que Villon a été à Paris, comme si l'auteur avait voulu recentré son récit pour mieux illustrer la ville de Metz dans un ouvrage qui lui est consacré.¹¹ Chez Vigneulles, le monde du théâtre et le métier de fatiste servent de toile de fond à la mise en scène de cette ruse qui a tout de la farce, et fait d'une histoire entendue un récit qui sort de l'ordinaire.

Cette entrée en matière des *Mémoires* est d'une efficacité redoutable et d'une belle économie. Tout converge vers la figure de François Villon qui, une fois évoquée, donne toute la profondeur nécessaire au personnage de Jehan Mangin. Le nom de Villon est convoqué par les activités théâtrales de Jehan Mangin (ensuivant en cela les *Repues franches*), mais surtout, peut-être, par la nature scabreuse de l'anecdote et les nombreux démêlés du personnage avec la justice. Le nom n'a donc pas qu'une valeur stylistique, il dépasse le statut accordé à la métaphore étant donné la proximité des éléments comparés. L'un et l'autre auteurs, comédiens et, comme nous le savons déjà par ce mot d'accusé contenu dans la première phrase, mauvais garçons. En effet, Villon, comme Mangin, fut accusé fréquemment, incarcéré plus souvent qu'à son tour et sera finalement banni de sa « bonne ville ». Par la simple mention de François Villon donc, le personnage de Jehan Mangin apparaît. Si ce dernier fait revivre son prédécesseur, c'est le grand François Villon qui insuffle la vie à son second, contaminant tout le récit. Le nom de Villon dans le contexte de cette

¹¹ Pierre Demarolle pose la question : « Serait-il pour autant légitime d'imaginer la figure de Jehan Mangin d'après celle de l'auteur du *Testament* – en un mot, de voir en lui un Villon messin ? » (p. 451) Sur le plan de la fiction et du personnage que je tiens à distinguer de la personne historique, je n'hésite pas à répondre par l'affirmative.

anecdote a tout d'une mise en abyme, elle nous invite à lire l'histoire de Jehan Mangin en clef villonnaise, c'est à dire selon une grille « artificielle », une méthode qui expose le texte comme un objet construit et fictionnel et les protagonistes comme des produits de l'écriture. Le nom du poète convoque tout un monde qui servira de support à l'anecdote rapportée à propos de son double. Ce dernier trouve soudainement une densité et une profondeur insoupçonnée. La densité de l'allusion et l'importance qu'accorde Vigneulles à la figure de Villon est soulignée dans la *Chronique*. La comparaison entre les deux hommes est placée, dans cette version, à la toute fin d'un passage énumérant ses nombreux talents (j'y reviendrai) et se présente comme une somme de tout ce qui précède : « Et pour en parler brief, c'estoit un second maistre François Willon de Perris ». Le nom contient en creux tout un monde, il est une histoire que l'on peut décliner longuement ou réduire à sa plus simple expression pour, comme l'écrit Vigneulles, faire « bref ».

Poursuivons l'analyse de l'anecdote telle que rapportée dans les *Mémoires*. L'auteur mentionne ensuite l'état civil de Jehan Mangin. Son père l'avait marié avantageusement à la fille d'un maçon. Le mariage joue un rôle bien précis dans le récit. En effet, l'état civil du protagoniste annihile toute possibilité d'entente entre ledit Mangin et les parents de la jeune fille mise « en ung piteulx point ». Il ne pourra donc pas faire la chose « honorable » pour l'époque et épouser la jeune fille :

It was clear that, for example, a virgin who had been raped was damaged, but it was less obvious how the damage to a raped married woman – a fortiori, a prostitute – should be understood, qualified, and restitution made or punishment taken. Was it a good or bad solution to allow a rapist to marry the woman he had forced if she accepted? (Many feminists are appalled by this solution)¹²

L'homme marié s'oppose à l'homme célibataire, la stabilité et l'exclusivité à l'instabilité et aux aventures. De plus, il est intéressant de souligner que le maçon qui donne sa fille en mariage à Mangin est un personnage en vue à Metz, c'est lui qui édifia le grand cloché de la Meute ou Mutte, nom de la cloche qu'il abrite, si l'on en croit Demarolle. Ce dernier a bien montré toute l'importance de cette construction pour la ville de Metz.¹³ Mais ce qui m'apparaît crucial dans le contexte de l'analyse textuelle, c'est le prestige de ce mariage pour Jehan Mangin, qui aurait dû l'inciter à une plus grande prudence dans ses agissements. On pourrait également analyser la

¹² Evelyn Birge Vitz, « Rereading Rape in Medieval Literature », *Partisan Review*, avril 1996, p. 288.

¹³ Pierre Demarolle, « Un villon messin ? La figure de Jehan Mangin chez Philippe de Vigneulles (1471-1528) », pp. 458-60.

nature phallique et symbolique que revêt la tour dans un contexte fictionnel et qui renvoie à d'autres récits¹⁴ – par exemple, à la légende de sainte Barbe pour laquelle son père fait ériger une tour par des maçons afin de la dérober au regard concupiscent des hommes – mais cela nous mènerait trop loin de notre propos. Le mariage inscrit également Jehan Mangin dans la vie messine, lui donne un ancrage au sein de la cité. Son lien de parenté avec une personnalité locale rend son comportement d'autant plus inadmissible. D'ailleurs la conséquence de ses mauvaises actions est clairement énoncée par l'auteur, car il affirme que le personnage fera la ruine tant du père que du fils. Le mariage de prestige qui unit Mangin et la fille de Ranconvaulx s'oppose aux « grant[s] follie[s] » dont Jehan Mangin s'est trois à quatre fois rendu coupable. La répétition est un élément majeur de la narration établissant hors de tout doute qu'il ne s'agissait pas d'une erreur, que l'homme était bel et bien un récidiviste. Les folies en question n'étaient en outre pas négligeables étant donné que certaines d'entre-elles étaient passibles de la pendaison. L'auteur s'adonnera dans la *Chronique* à une surenchère, multipliant les séjours en prison afin de composer une figure du repris de justice sortant de l'ordinaire. Mais, écrit Vigneulles, « son bien faire et son bien dire le faisoit tousjour achapper ». Jehan Mangin trouvait donc « toujours », l'adverbe est révélateur, à s'en sortir. En d'autres mots, il mettait « son bien faire et son bien dire », sa maîtrise de la rhétorique, à amadouer ses geoliers. C'est donc une image du fourbe, du « joyeux filou » selon la jolie expression de Gert Pinckernell¹⁵ employée pour décrire François Villon qui nous est donné ici, de l'homme qui utilise ses talents pour convaincre son interlocuteur de ce qu'il sait pertinemment être faux, c'est nul autre que Renard ou, plus près de notre période, Pathelin. Ce dernier personnage est d'ailleurs très souvent associé et même confondu avec le personnage littéraire qu'est François Villon à partir du XVI^e siècle. La vie même de Jehan Mangin est décrite comme une suite de récits sans fin, une accumulation de péripéties dont la somme représenterait des pages et des pages. Vigneulles à ce propos affirme que celui « qui vouroit acripre sa vie, ce ceroit une Bible ». Cette expression proverbiale, répertoriée par Di Stefano, signifie une chose énorme, imposante, selon l'auteur du *Dictionnaire*

¹⁴ Theodore Ziolkowski, *The View from the Tower : Origins of an Antimodernist Image*, Princeton, Princeton University Press, 1998, 196p.

¹⁵ Gert Pinkernell, *François Villon : biographie critique et autres études suivies d'une étude sur deux rondeaux de Marie de Clèves*, Heidelberg, C. Winter, 2002, p. 81.

des locutions en Moyen français.¹⁶ Vigneulles, me semble-t-il, marque par là l'énormité de l'entreprise, tout en soulignant le caractère moral à tirer de l'anecdote rapportée. Le choix de la métaphore a, pour le lecteur moderne, quelque chose d'étrange dans le contexte, mais qui l'était sans doute beaucoup moins pour les contemporains de Vigneulles, qui attribuait à la *Farce de Maistre Pathelin*, par exemple, comme l'a bien montré Darwin Smith, une valeur morale, jusqu'à en faire un miroir d'orgueil.¹⁷ Face au défi d'écrire « une Bible » – même envisagé sur le plan uniquement hypothétique et imaginaire – Vigneulles préfère le récit circonscrit des raisons qui ont été cause du départ puis du bannissement de Jehan Mangin. Mais indiquer que la vie du plus grand des farceurs de Metz est un véritable travail de moine copiste, n'est-ce pas souligner qu'elle est proprement livresque, qu'elle demande à être écrite, qu'elle constitue un projet viable mais dont l'investissement de la part de l'auteur serait colossal ? Vigneulles semble vouloir mettre tout en œuvre afin de se ménager l'occasion d'y revenir. Tout fonctionne comme si, fasciné par le personnage, il s'était efforcé, dans sa deuxième version, celle de la *Chronique*, de l'étoffer, de la retravailler pour en faire le récit de son François Villon de Metz.

L'auteur des *Mémoires* en arrive à ce que l'on pourrait appeler le cœur de l'anecdote, c'est-à-dire le délit pour lequel Jehan Mangin a été accusé. Ledit Jehan Mangin venait tout juste d'être relâché de prison nous dit Vigneulles lorsqu'il s'est rendu capable du crime faisant l'objet du récit. Cela ne peut qu'indiquer au lecteur un manque total de remords et un entêtement dans le crime. L'emprisonnement ne représente plus une punition adéquate pour cet homme qui n'a plus aucune mesure. Il n'a vraisemblablement pas l'intention de s'amender ni de vouloir rentrer dans le droit chemin ; il viole une jeune fille de douze ans. Une fois que la nature du crime a été dévoilée au lecteur, le récit de Vigneulles s'accélère. D'ailleurs la seule mention de l'acte suffit à mettre en branle le processus. La fillette ici se résume à son âge et à son sexe, elle n'est qu'une indication de la gravité de l'action posée par Mangin, l'élément déclencheur qui amènera la « finesse ». Jehan Mangin trouve refuge dans une église pour éviter de faire face à la justice. L'église sera le lieu de la transformation, le théâtre qui permettra de faire d'un homme, une femme. Dans cet espace de transition,

¹⁶ Giuseppe Di Stefano, *Dictionnaire des locutions en Moyen français*, Montréal, Éditions CERES, 1991, à l'entrée Bible, p. 79

¹⁷ Darwin Smith, *Maistre Pierre Pathelin. Le Miroir d'Orgueil*, Texte d'un recueil inédit du XVe siècle (mss Paris, B.N.F. fr. 1707 et 15080) Introduction, Édition, Traduction et Notes, Saint-Benoît-du-Sault, Tarabuste éditeur, « Théâtre du Moyen Âge »,

loin du regard des passants, dans ce lieu où s'opère les miracles, Jehan Mangin changera de sexe, ou plutôt il cachera le sien. L'église deviendra ici lieu des possibles, un espace de création, les coulisses de la fiction. Arrive le déguisement qui permet au second Villon de traverser la ville incognito : « cy c'en fuit par ung mattin en abist de femme avec dez drappiaux sus sa teste, faignant ailler les lavez en Muzaille ». Personne jusqu'ici n'a remarqué le caractère proprement farcesque du subterfuge. D'abord, nous ne sommes pas en présence d'un personnage jeune, imberbe, comme celui que l'on retrouve dans la nouvelle XLV des *Cent nouvelles nouvelles* – non pas le recueil écrit par Vigneulles mais celui, anonyme, édité par Sweetser – et dont le caractère androgyne, sinon la jeunesse et la beauté de l'imposteur, explique la méprise des femmes et des hommes de Rome.¹⁸ On apprendra dans la *Chronique* que notre farceur est âgé d'environ quarante ou cinquante ans, il n'est donc pas né de la dernière pluie ! Il est tout de même curieux qu'un homme de cet âge puisse réussir à composer une femme crédible, si on ne s'arrête qu'à l'aspect réaliste de l'histoire. Il n'est fait nullement mention ici de maquillage, de faux seins, de bourrures, de perruque... On ne nous dit pas non plus où ledit Mangin s'est procuré ses vêtements de femme alors qu'il est à l'intérieur de l'église ! Bref, tout semble indiquer qu'il s'agit là d'une histoire cousue de fil blanc où les détails réalistes permettant l'adhésion du lecteur font défaut. Ce dernier accepte pourtant la proposition en vertu de ce que les anglophones appellent « the suspension of disbelief ». En effet, si Mangin est un homme ingénieux sans pareil si, comme Renard ou Pathelin, il est le roi des stratagèmes et des subterfuges, pourquoi n'arriverait-il pas à se procurer de simples vêtements de femme. D'ailleurs, tout le récit de l'anecdote nous prépare à ce renversement de situation, à cette « finesse » de Jehan Mangin. Le métier de farceur n'est-il pas fait de quiproquos, de doute sur la personne, de méprises ? La farce ne met-elle pas en scène des hommes interprétant des rôles de femme ?¹⁹ Le déguisement de Jehan Mangin évoque immédiatement, pour le lecteur averti, la farce du *Cuvier*, car le « fairceur » féminisé nous est décrit portant des « drappiaux » sur sa tête, c'est-à-dire un ballot de linge sale, que l'on imagine fort bien être des langes embrenés comme dans le *Cuvier*. La *Chronique* soulignera encore la ressemblance en ajoutant

¹⁸ Franlin P. Sweetser, « La XLV^e Nouvelle par Monseigneur de la Roche », dans *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, Genève, Droz, 1966, « Textes Littéraires Français », pp. 302-4

¹⁹ Voir sur le sujet du travestissement et du théâtre : Robert Clark et Claire Sponsler, « Queer Play : The Cultural Work of Crossdressing in Medieval Drama », *New Literary History*, 28.2 (1997), pp. 319-44

les accessoires nécessaires à l'activité de la lavandière : *batteuse* et *cuviaulx*. J'y reviendrai. On se souviendra ici des premières lignes de l'anecdote où l'on peut lire que Jehan Mangin est fils de tailleur. Encore une fois, la version de *Chronique* ajoutera à ce canevas en précisant que Jehan est couturier de son métier. Tout semble vouloir s'imbriquer dans cette dernière partie de la narration, l'homme spécialiste de l'étoffe et du vêtement usant de son art pour se dérober aux regards, un art que vient appuyer son talent de farceur dans une ultime prestation qu'il offrira aux Messins, une représentation qui assurera sa renommée auprès des générations futures. Jehan Mangin se sauve en revêtant le costume d'une femme alors même que la justice recherche un homme. Son costume masque doublement son crime, il n'est pas que d'un autre état, il est d'un sexe autre : là où l'outil n'est pas, où manque l'arme du crime, ou l'homme réifié est caché, l'identification de l'agresseur est rendue impossible.

La version des *Mémoires* contient une précision chronologique qui ne sera pas reprise dans la *Chronique*. Vigneulles écrit que Jehan Mangin sortit par « un matin » de l'église des Carmes. Pourquoi a-t-il voulu inscrire cette action dans le déroulement d'une journée. La première réaction du lecteur est d'y voir un moyen pour Jehan Mangin d'éviter la cohue facilitant ainsi sa sortie. Cette façon d'envisager l'action prend le partie de la logique du récit par rapport au réel. Vigneulles, en ajoutant ce renseignement, par ailleurs superflu, veut souligner l'aspect véridique de l'action en inscrivant la sortie du personnage dans le cycle d'une journée, renvoyant le lecteur à sa propre réalité, abolissant de la sorte un peu de la distance qui l'éloignait du personnage. Car, il faut se rendre à l'évidence, si personne n'a reconnu Jehan Mangin travesti, s'il est passé complètement inaperçu, comment expliquer alors que l'on sache précisément le moment de sa sortie ?

Le rôle de lavandière joué par Jehan Mangin a dû être convainquant puisque les portiers n'y ont vu que du feu. Ici encore on se demande pourquoi les portiers ont été rabroués pour avoir manqué de vigilance étant donné qu'ils ignoraient que Jehan Mangin se fut déguisé en femme. Car enfin, s'ils avaient été mis au courant du stratagème et qu'ils l'eussent laissé passer, leur laxisme aurait été répréhensible, mais puisqu'ils ignoraient qu'il eût franchi le guet, on ne peut qu'être étonné de la narration de Vigneulles. Le commentaire de l'auteur présuppose la connaissance de la « finesse » jouée par Mangin et le moment précis de sa sortie. Identifier le fuyard reviendrait à mettre au jour la finesse, mettrait fin au mystère et par la même occasion

au récit tel qu'il nous est offert. On apprend encore que ledit Mangin l'a échappé belle, car, il ne s'en serait pas tiré à si bon compte à cette occasion et qu'on lui aurait fait cher payer son méfait. À défaut de pouvoir venger sur la personne l'affront fait à l'honneur de la jeune fille violée et la honte de l'autorité bafouée, on le bannira à tout jamais de la ville. L'auteur précise qu'il mourut la même année à Rome à l'hôpital du Saint-Esprit. Ce dernier élément est absent de la *Chronique*. On est en droit de se demander ici comment l'auteur a eu vent de la mort du banni avec lequel selon toute évidence tout contact a été interrompu. Il est possible que le bruit de sa mort soit parvenu jusqu'à Metz, mais, chose certaine, le décès de l'homme de spectacle arrive à point nommé pour clore le récit et semble une juste rétribution du ciel pour ses mauvaises actions. Comme si l'Esprit saint qui sert de nom à son dernier hôtel avait porté la nouvelle à Vigneulles pour conclure l'*exemplum*.

J'en arrive maintenant à la version de l'anecdote telle qu'elle est conservée dans la *Chronique*. Le texte débute par une rubrique qui annonce le sujet du passage non pas comme le récit d'une accusation, mais comme l'histoire d'un facteur (auteur) nommé Jehan Mangin. Ce n'est donc plus un fait divers, mais un morceau choisi de la vie d'un homme de plume et de spectacle, un passage tiré de la « Bible » virtuelle qu'est la biographie de Jehan Mangin. On y apprend d'entrée de jeu qu'il habite Metz, qu'il en est originaire, qu'il est compagnon et qu'il est marié. Rien de vraiment nouveau ici. Vient alors la grande révélation : l'homme a entre quarante et cinquante ans en 1503, année à laquelle est inséré le texte dans la *Chronique*. Ce détail est loin d'être banal à une époque où l'on se soucie peu de l'âge précis des gens. Il aura fallu que pour Vigneulles l'âge du protagoniste eut une certaine importance pour qu'il se sentit obligé de l'insérer dans le récit. Peut-être a-t-il voulu souligner que le couple décrit ici était mal assorti, que l'union d'une jeune vierge et d'un vieux comédien avait tout d'une danse grotesque ? L'auteur illustrerait ainsi un topos fort répandu à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance du couple dépareillé où le vieillard est indissociable de la folie. Jehan Mangin, homme d'un âge certain, est ici davantage que simple fils de tailleur, il est également couturier, mais comme si l'addition de détails réalistes ne suffisaient pas pour emporter l'adhésion des lecteurs, Vigneulles affirme avoir acheté la maison du père dudit Mangin. Ce père, connu de l'« escripvains » jusque dans l'intimité de son domicile, apporte un soutien non négligeable au récit qui sera donné à lire. En revanche, il est important de se méfier d'une telle *captatio benevolentiae*, car Vigneulles n'hésite pas à utiliser de pareils

procédés pour rendre plus crédible une histoire d'un Boccace qu'il reprend à son compte dans son propre recueil de nouvelles. Il y a deux occurrences du mot écrivain au sein de cette version. En effet, Vigneulles ne se contente pas de s'immiscer dans le récit comme ayant connu le père de Jehan, il affirme qu'on ne saurait trouver personne qui puisse mieux faire ou mieux dire que Jehan Mangin, car lui, l'auteur, l'a connu. L'écrivain insuffle à son personnage une vérité qui lui vient de l'expérience, le lecteur aura donc son information de source sûre, de première main. C'est en quelque sorte un troisième personnage d'écrivain qui apparaît ici, car on le sait, Philippe de Vigneulles n'a pas uniquement pris part à des divertissements, en tant que comédien, il en a également écrit en sa qualité de fatiste. Il connaît bien le milieu qu'il décrit. La fonction d'écrivain sous laquelle se présente l'auteur de la *Chronique* appelle la comparaison avec les deux autres figures auctoriales de son récit. Tout se passe comme si Vigneulles voulait se mesurer à François Villon, ou plutôt s'unir à sa renommée littéraire, en s'inscrivant lui-même dans son propre texte à ses côtés, montrant la parenté et la connaissance de leur production par un subtil clin d'œil intertextuel, comme nous le verrons plus avant dans la discussion.

La seconde mention du mot écrivain suit immédiatement la première. Vigneulles, l'auteur de ces lignes, connaissait le père ; Vigneulles, l'écrivain, connaît également le fils. La seconde mention marque l'addition d'un passage considérable ne serait-ce que du point de vue du compte des mots, par rapport à la version offerte dans les *Mémoires*. Cette digression, de plus de deux cent cinquante mots, trace le portrait de Jehan Mangin, elle compose ce que l'on serait en droit aujourd'hui d'appeler la fiche du personnage. Selon une structure binaire opposant le *pro* au *contra*, l'auteur expose les qualités de l'homme pour ensuite nous révéler ses défauts. D'abord, je passerai en revue les éléments qui composent les aspects positifs de l'homme. Encore une fois ici, la figure de Jehan Mangin est exceptionnelle, car il unit en lui le « bien dire » et le « bien faire ». Ses paroles, nous dit-on, étaient pleines de « farceries » et de « joieusetés », deux termes employés pour qualifier le contenu des divertissements à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance. En d'autres mots, les propos de Jehan Mangin étaient pensés pour provoquer le rire et la bonne humeur, il était en représentation perpétuelle, chaque parole devant faire mouche. Ce même talent d'escrimeur, il le transposait sur scène où il n'avait son pareil pour jouer « farces » et « momeries ». Or ce dernier terme ne me semble pas anodin, car c'est précisément d'une mascarade qu'il sera question dans cette anecdote, de masquer l'identité

masculine de Jehan Mangin. L'homme savait réjouir toute une ville, la tenir en haleine, il n'agira pas différemment lors de son évasion, qu'il nous faut concevoir comme une véritable sortie de scène. Le rappel, la réitération que tous les habitants de la ville se trouvaient divertis unanimement par Jehan Mangin nous prépare à la surprise généralisée des habitants de Metz à la toute fin du récit. L'auteur va plus loin et affirme que dès que l'on savait que Jehan Mangin préparait un spectacle – on retrouve ici le mot « farce » mais accompagné, cette fois, du mot moralité – chacun se précipitait. Il faisait courir les foules en quelque sorte, et son art était en demande. Cet engouement est à mettre en parallèle avec l'absence totale de mouvement de foule lors de sa sortie de l'église. Le sommet du jeu de comédien sera alors de ne pas provoquer de réaction de passer complètement inaperçu. Entre le comédien et l'imposteur, entre le fourbe et l'homme de théâtre la frontière est parfois ténue et la réception du « public » est ici des plus révélatrices. La réaction des habitants nous renseigne sur cette différence : lors d'un spectacle elle est immédiate, tandis que dans le cas de la fourberie la réaction est différée. Au moment de sa fuite, Jehan Mangin réussira à se moquer de tous les Messins en utilisant ses talents de comédiens, mais le rire est ici retardé, car tout rire au moment du départ aurait été synonyme de dévoilement, de sortie ratée. Pour ce qui est du couple « farce » ou « moralité », il se peut que Vigneulles emploie ces deux termes avec une valeur synonymique de divertissements variés. Mais il est probable également qu'il réfère spécifiquement à la moralité en tant que genre spécifique.²⁰ Après tout, Vigneulles lui-même n'ignorait pas ce qu'était une moralité ayant commis quelques spectacles au contenu allégorique dont il nous parle tant dans ses *Mémoires* que dans la *Chronique*. Suit une phrase générale affirmant que Jehan Mangin a tous les talents, peut-être même *trop* de talents. Ce « débordement » de talents suggère au lecteur un gaspillage ou au mieux un manque de considération. L'absence de calcul, de thésaurisation de la part de Jehan Mangin est à mettre en parallèle avec le manque de respect de la justice, et renforce le sentiment général que l'homme est au-dessus de tout. Vigneulles ajoutera à cette somme trois talents surnuméraires, mais qui sont liés de près au monde du spectacle, la danse, le chant et le sport – le jeu de paume, ancêtre du tennis – auxquels il excelle, bien entendu. Il est donc un « bordeor », un jongleur, un homme à tout

²⁰ Voir à propos de la question des genres théâtraux à la fin du Moyen Âge l'article peu connu mais lumineux de Claude Thiry, « Le théâtre ou la poétique de l'entredeux, *Poétiques en transition entre Moyen Âge et Renaissance*, dans *Études de lettres*, 261 (2002), pp. 43-69.

faire, dans la lignée des artistes bons vivants et sans mesure. Vigneulles met un terme à l'énumération des traits positifs du personnage en reprenant la phrase devenue emblématique : « Et, pour en perler brief, c'estoit un second maistre Françoÿ Willon de Perris ». Mais Vigneulles ne se satisfait plus de la phrase telle qu'on la trouve dans les *Mémoires*, il fait ici de Jehan Mangin, plus que Villon : « Et encor plus plus, come je croy que ne fist jamais le dit maistre Françoÿ ». Il n'est donc ici second que dans la chronologie, étant né après lui, mais il le dépasse, car il exerce son art « journallement »,²¹ un art dont tous les mots renvoient au théâtre : jouait, rimait, faisait et composait des farces et des divertissement.

Vigneulles dévoile ensuite l'envers de la médaille, le *contra* Jehan Mangin. Malgré tous ces talents, ces vices étaient si nombreux, écrit-il, à telle point que sa valeur s'en trouvait réduite aux yeux de tous. Le « tant de vices » de l'énoncé se verra détaillé par une énumération qui serait parfaitement applicable à Maître Pierre Pathelin, protagoniste de la farce éponyme. Le répertoire des vices débute par l'adjectif « bourdeleux », c'est-à-dire un homme qui aime à fréquenter les bordels. Ce lien avec les lieux de débauche sera renforcé au sein de cette même phrase, comme si l'auteur avait voulu s'assurer que le lecteur comprenne bien le sens de l'adjectif. Vigneulles met ici l'accent sur le lieu de perdition, sur la fréquentation comme moteur du crime. Les deux prochains termes de la liste des vices forment un couple et doivent être abordés ensemble. Les mots « hazardeur » et « pipeur » se retrouvent également associé dans un poème de François Villon, dans la « Ballade [de bonne doctrine a ceulx de mauvaise vie] », dont voici la première strophe :

Car ou soies porteur de bulles,
Pipeur(s) ou **hasardeur(s)** de dez,
 Tailleur(s) de faulx coings et te brulles
 Comme ceulx qui sont eschaudez,
 Traitres parjurs, de foy vuidez,
 Soies laron(s), raviz ou pillés,
 Ou en va l'acquest, que cuidez ?
 Tout aux tavernes et au filles.²²

²¹ Pierre Demarolle avait déjà relevé l'adverbe qui l'amenait à se poser les questions suivantes : « En quoi consistait la prétendue supériorité du Messin sur le Parisien ? L'adverbe journallement insiste-t-il sur une activité plus intense, sur une facilité inégalée ? » sans pour autant y répondre sur le plan du récit. (p. 455)

²² François Villon, « Ballade [de bonne doctrine a ceulx de mauvaise vie] », in *Lais, Testament, Poésies diverses*. Éd. bilingue. Publication, traduction, présentation et notes par Jean-Claude Mühlethaler avec *Ballades en jargon*. Éd. bilingue. Présentation et notes par Éric Hicks, Paris, Honoré Champion, « Champion Classiques », 2004, vv.1992-1699, p. 182.

Claude Thiry, l'un des derniers éditeurs modernes de l'œuvre de cet auteur, glose le mot « pipeur » de la manière suivante : « tricheur en général, particulièrement à l'aide de dés plombés » ; et il écrit de « harsardeur » : « pratiquant du jeu de dés nommé 'hasard' ». ²³ C'est donc tout le monde du jeu qui soudainement apparaît ici avec ses manigances, ses mensonges, ses risques et ses dangers. On se surprend même à vouloir lire dans le métier de tailleur de Jehan Mangin, influencés par la ballade, quelque chose de plus qu'une coïncidence, une indication de sa duplicité, une pratique de la contrefaçon ; mais regagnons le décor sans forcer l'interprétation du texte outre mesure. De tout temps, le jeu est associé à la taverne qui en est l'espace privilégié, ici l'édifice même se fait plus que présent car il est répété à l'envoi. Les thèmes abordés dans cette ballade sont exactement ceux de notre texte, à telle enseigne qu'ils semblent se répondre, interagir, puisant aux mêmes topoï. Cela est d'autant plus évident que dans la « Ballade [de bonne doctrine a ceulx de mauvaise vie] », il est question de farces, de jeux et de moralités. En fait, toute la deuxième strophe du poème paraît trouver sa version dérimée dans la *Chronique* :

Rime, raille, cymballe, flutes,
Comme folz fainctilz, eshontez,
Farce, broulle, joue des flutes,
Faiz, es villes et es cytez,
Farces, jeuz et moralitez,
Gaigne au berlant, au glic, aux quilles,
Aussi bien va, or escoutez,
Tout aux tavernes et aux filles. ²⁴

Ne voit-on pas réuni ici toutes les activités pratiquées par Jehan Mangin : l'écriture, la musique, la danse, le théâtre ? Mais la pratique du théâtre ici participent clairement de la mauvaise vie. Elle n'est en rien distingué des autres « jeux » des suppôts de taverne, des voyous. Même le clin d'œil aux prologues dramatiques que représente le « escoutez », de l'avant-dernier vers de la deuxième strophe de la ballade, force l'interprétation d'un théâtre menant vers la déchéance, car il pointe le lecteur en direction de l'envoi, vers les tavernes et les filles. Le mot « pipeur » convoque et révèle également la duplicité du comédien qui n'est autre qu'un menteur. D'ailleurs, comment ne pas tout de suite pensée à la *Pipée* puisque l'on se trouve dans le registre de la farce et dans le monde du théâtre. Tissier écrit dans l'introduction à l'édition critique de cette farce : « l'emploi figuré [du terme pipée] était constant aussi : piper

²³ François Villon, *Villon. Poésie complètes*, Présentation, édition et annotations de Claude Thiry, Paris, Le livre de poche, « Lettres gothiques », glose du vers 1696, p. 226.

²⁴ « Ballade [de bonne doctrine a ceulx de mauvaise vie] », Éd. Mühlethaler, vv.1700-1707.

quelqu'un était l'attirer fallacieusement, le tromper, le duper en le séduisant. »²⁵ Le débit de boisson, avec ses personnages hauts en couleur, ses allées et venues incessantes, ses rencontres inhabituelles, est en soi un théâtre et constitue l'un des lieux privilégiés des fatistes, comme n'ont pas manqué de le faire remarquer les spécialistes de l'ancien théâtre français. Avec le monde de la taverne et son dérèglement des sens on ne peut faire que l'on en vienne, par un glissement prévisible, à aboutir au bordel entourer de « toutes mauvaises compagnie ». En quelques coups de plume, si l'on me permet ce jeu de mots sur la chasse à la pipée, la figure de Jehan Mangin s'est transformée pour s'assombrir considérablement. Vigneulles nous invite à une descente dans l'ancre des voleurs, où les rires et les sourires sont édentés et ne seraient être du bon du cœur. Nous entrons avec lui dans le monde souterrain des joueurs et des prostituées. Mais Jehan ne se contente pas d'être spectateur au sein de cette faune bigarrée, il ne fait pas que fréquenter les mécréants, il est de leurs dérèglements et participe à la rapine. L'auteur nous le décrit comme étant dangereux de la main. En d'autres termes, il a tout de l'habile kleptomane, du voleur aguerri. Bref, ce n'est pas un enfant de chœur. Déjà en 1480, comme le fait judicieusement remarquer Demarolle, Vigneulles mentionne dans la *Chronique* que Jehan Mangin, âgé d'environ vingt ans, « particip[e] au vol de plusieurs oisons à l'abbaye de St-Clément » et l'auteur de préciser « [c]ar celluy Jehan Mangin estoit l'ung des fins et grant fairseur que l'on sceût au monde trouver et estoit en toute finesse ung second maistre François Villon de Paris, comme ycy après en aultre lieu il serait dit. »²⁶. Cette première apparition de la phrase dans la *Chronique* fonctionne comme une pierre d'attente, créant une tension qui incite le lecteur à garder le nom du protagoniste en mémoire. Vigneulles, par cette première mention de la phrase clef, et sa répétition à l'identique plus tard dans la *Chronique*, inscrit déjà le personnage dans un processus littéraire, construisant le « récit » de la vie de Jehan Mangin par épisode. Le vol, somme toute anodin, de quelques volailles, est déjà à mettre au nombre des « finesses » de Jehan Mangin, dont l'art consistera à se sortir d'affaire de façon « ingénieuse ». Bref, c'est le talent d'improvisateur qui étonne, c'est la faculté surprenante du personnage à se tirer des situations les plus périlleuses.

²⁵ « La Pipée », dans *Recueil de Farces (1450-1550)*, Textes établis, annotés et commentés par André Tissier, Tome XII, Genève, Droz, « Textes Littéraires Français », p. 219.

²⁶ *Chronique de Metz*, tome III, p. 77, passage cité par Pierre Demarolle, « Un villon messin ? La figure de Jehan Mangin chez Philippe de Vigneulles (1471-1528) » p. 452

La fiche est maintenant complète, Vigneulles ayant exposé clairement le *pro* et le *contra* du cas Jehan Mangin, le personnage est maintenant en mesure de jouer son rôle au sein de la narration. *Qui devra commencer commence*, comme le disent les Prologues de Mystères. Je ne discuterai pas l'état civil de Jehan Mangin et son riche mariage, car ils sont conformes à la version transmise dans les *Mémoires*. On notera toutefois ici que Jehan Mangin fait non seulement le malheur de son père mais également de sa mère – l'ajout de cette dernière a sans doute pour objectif de contribuer au pathos de l'histoire. Vigneulles écrit qu'après avoir diverti les gens, Jehan Mangin se trouvait volontiers, nous venons d'en discuter, « en mauvaise compagnie ». Cette « mauvaise compagnie », Mangin l'accepte « volontiers », elle ne lui est en rien imposée. Vigneulles insinue que l'amuseur aurait pu résister à l'attrait de cette fraternité de l'ombre, de ces adulateurs intéressés et malfaisants. On constate que ce sont toujours les fréquentations de Mangin qui l'amènent à avoir des démêlés avec la justice et non sa nature même. Comme si ce qui était au cœur du problème n'était autre que ses amitiés et son manque de résolution. Toujours est-il que l'auteur écrit qu'il fut plus de quinze fois en prison là où le texte des *Mémoires* ne mentionne que deux ou trois séjours. La différence est de taille et semble vouloir contribuer, par la surenchère, à l'établissement d'une légende messine autour du poète renégat Jehan Mangin. Ce dessein de l'auteur est d'ailleurs confirmé dans la phrase qui suit immédiatement cette dernière. Là, Vigneulles semble vouloir inscrire Jehan Mangin dans une lignée de poètes ayant goûté de la prison : Charles d'Orléans, Jean Regnier, François Villon, mais également l'auteur lui-même, Philippe de Vigneulles. Charles d'Orléans avait déjà employé le proverbe *Tant va le pot à l'eau qu'i brise* dans un rondeau.²⁷ Mais c'est à Villon que selon toute évidence Vigneulles se rapporte. Gert Pinkernell, dans une analyse des plus convaincantes, montre que la *Ballade des proverbes* a probablement été écrite vers 1458 par un Villon contrit, et destinée à Charles d'Orléans qu'il avait offensé. Villon aurait choisi à dessein ce proverbe afin de disposer le duc à de meilleurs sentiments à son endroit. La rencontre de deux

²⁷ Voir Gert Pinkernell, *François Villon et Charles d'Orléans, 1457 à 1461 : d'après les Poésies diverses, de Villon*, Heidelberg, Winter Universitätsverlag, 1992, (principalement pp. 89-91). Pour le poème de Charles d'Orléans dont l'un des vers, selon Pinkernell, serait à l'origine de la ballade des proverbes de Villon : Charles d'Orléans, « Rondeau 157 », dans *Ballades et Rondeaux*, Paris, Le livre de poche, 1992, « Les Lettres gothiques », pp. 540-541. On notera que Jehan Regnier (1393-1468) fait également usage du proverbe dans une Ballade dont l'incipit est « Las, j'ay mon temps trespasé ». Le proverbe correspond à l'envoi. Jean Regnier, *Les Fortunes et adversitez*, éd. Eugénie Droz, Paris, Librairie Ancienne Édouard Champion, 1923, « Société des Anciens Textes Français », p. 13.

proverbes dans la version de la *Chronique* reproduisant exactement les deux premiers vers de la Ballade est loin d'être banal. La liste des productions de Jehan Mangin en prison est somme toute typique. Elle représente l'essentiel des genres que recourent la production en vernaculaire à l'époque. Il « compose » des farces, des chansons, des *ballades* et « aultres dictiers ». Je me permets de souligner la présence de la ballade au sein de l'énumération qui ne peut pas faire autrement que nous mettre la puce à l'oreille quant au rôle des deux proverbes insérés dans ce texte à clef villonnaise. Mangin ne travaille pas à une œuvre de réflexion, il ne compte pas écrire une nouvelle *Consolation de Philosophie*, ce n'est pas un second Boèce dont on nous raconte l'histoire. Ce qui motive l'écriture de Jehan Mangin c'est le rire ; rire des gens de sa connaissance, mais également autodérision. C'est précisément ce que fait Villon dans ses œuvres, mais il sait également faire amende honorable, ce que ne fait pas Jehan Mangin. Ici, comme dans les *Mémoires*, son « bien faire » et son « bien dire » lui vaudront d'avoir la vie sauve alors même qu'il aurait dû périr il y a longtemps de ses actions condamnables. Vigneulles conclut cette section en affirmant : « Brief, cest homme fist merveille en son temps, et plus que je ne sçaroie dire ». Cette assertion est à mettre en parallèle avec l'extrait : « pour en perler brief, c'estoit un second maistre François Willon de Perris. Et encor plus... » Les deux passages mettent fin à une partie de la discussion concernant le personnage appelé Jehan Mangin. Ils résument un argumentaire en une seule phrase, tout en suggérant qu'il y a une impossibilité à tout dire, que le personnage est beaucoup trop complexe, que le sujet est riche et ne pourrait être épuisé ou enclos en si peu de mots.

La transition vers l'histoire proprement dite est assurée dans la version de la *Chronique* par un procédé des plus ingénieux qui souligne à la fois nature exemplaire et construite du récit qui nous est offert par Philippe de Vigneulles. C'est ici qu'intervient l'intertexte villonnien. L'auteur fait précéder la diégèse de deux proverbes fort connus. Ces deux proverbes sont tellement répandus et dûment répertoriés que personne n'y porta une particulière attention jusqu'à maintenant. Ils constituent une indication de la visée moralisante du récit et l'inscrivent *de facto* dans un réseau de textes qui va du fabliau à la farce en passant par le conte. Mais au-delà de la conformité au diktat d'un genre, c'est la référence claire et nette de Philippe de Vigneulles à l'œuvre poétique de François Villon qui étonne. En effet, les deux proverbes utilisés pour illustrer sinon le récit du moins la vie de Jehan Mangin se retrouvent dans la *Ballade des Proverbes* de Villon. Cela n'aurait somme toute qu'une

importance relative si les deux proverbes en question n'apparaissent en tête de la ballade, l'un à la suite de l'autre, exactement dans le même ordre : *Tant grate chievre que mau gist ; Tant va le pot a l'eaue qu'il prise...* C'est un Vigneulles lecteur de Villon que l'on découvre subrepticement. L'auteur fait de ces deux éléments issus du savoir populaire un clin d'œil à peine voilé à la production du grand homme.²⁸ Les deux proverbes, qui cachent la ballade, servent alors de mise en abyme, comme la fable du Renard et du corbeau dans la farce de Maistre Pierre Pathelin, et permettent d'illustrer la conséquence des actions de Jehan Mangin. Villon n'est donc pas qu'un personnage du récit, il se substitue également à Vigneulles, le temps de deux vers proverbiaux qui se poursuivent plus longuement dans l'esprit du lecteur qui connaît la ballade. Villon organise la sagesse populaire, lui donne un sens, une ordonnance, la transformant en objet littéraire. La répétition sous différentes formes sentencieuses à l'intérieur du poème de la même fatalité indique que la situation devra irrémédiablement connaître son dénouement. On ne peut narguer indéfiniment Dame Fortune sans que sa roue fasse un tour. Les deux proverbes, et le poème qu'ils évoquent, pavent la voie à l'histoire qui va suivre, ménageant la tension nécessaire qui nous mènera inexorablement vers la chute. L'annonce de l'inévitabilité de la déchéance, à son tour, permet à l'auteur de dissimuler un dernier renversement, une surprise finale. La répétition du terme « Tant » dans notre texte, cette accumulation sur le mode anaphorique, ne peut que suggérer le débordement à venir et la résolution, martelant, par homonymie, qu'il est « temps » de passer à autre chose, au récit de l'anecdote proprement dite.²⁹

²⁸ Di Stefano, dans le Dictionnaire des locution en Moyen français, cite un autre passage de la *Chronique* où le deuxième vers de la ballade et son envoi se trouvent rassemblés : « On dit tousjour qu'il n'y ait sy grant jours qui ne viengne à vespre, ne sy resveilliés qui ne praigne somme. Aussy dit on que tant vait le pot à l'yawe qu'il brise, et tant crie on Noël qu'il vient. »

²⁹ On trouve ces deux mêmes proverbes, dans « Sermon nouveau d'ung fol changant divers propos » du Recueil Trepperel. Les vers sont inversés par rapport à ceux de la ballade des proverbes de Villon. La superposition de ces deux proverbes n'est pas habituelle, et il y aurait tout un travail à faire sur la concomitance des éléments proverbiaux. Je n'ai trouvé aucune autre occurrence de ladite succession ce qui semble indiquer une certaine connaissance du texte de Villon. Est-ce à dire que le doublon serait un possible rappel de la pièce connue, un clin d'œil à Villon par des auteurs ayant fréquenté son œuvre ou du moins qui connaissaient la Ballade ? Pourrait-on même imaginer que le *Sermon d'un fol changeant* puisse être de la main de Villon ? Une chose est certaine, les éditrices faisait déjà remarquer la ressemblance des vers 144 à 148 avec la Ballade des menus propos. Pour répondre à ces questions, il faudrait étudier le texte du sermon dans le détail afin d'analyser l'inscription des proverbes dans cette pièce dramatique de même que tous les intertextes possibles. Il conviendra d'y revenir dans un autre travail, mais la question est posée. Eurgénie Droz et Halina Lewicka, « Sermon d'ung fol changant divers propos », dans *Le Recueil Trepperel*, Genève, Droz, Tome II : *Les Farces*, « Travaux d'Humanisme et de Renaissance », 1961, pp. 1-10.

Dans le texte de la *Chronique*, Vigneulles glose lui-même ces proverbes comme pour expliquer leur présence au lecteur qui pourrait se surprendre de ce corps étranger. Il affirme que Jehan Mangin, exposé au plus grand péril et à la mort, échappa à son sort au moyen de sa « finesse ». Ce dernier mot est fort utilisé par Vigneulles dans ses *Cents nouvelles nouvelles*, tellement que Charles Livingston, l'éditeur moderne de ce texte, le fait sien pour décrire l'ingéniosité, la ruse.³⁰ L'histoire est donc l'illustration de la finesse de Jehan Mangin, de sa subtilité d'esprit, mais également rapporte une finesse, c'est à dire une ruse, un bon coup. C'est l'histoire qui occupe les derniers 330 mots de la version de la *Chronique*.

D'entrée de jeu, Jehan ne peut être innocent car Vigneulles aborde la diégèse en nous informant que Mangin vient tout juste de sortir de prison pour une autre affaire dont il a été gracié. Pour ce qui est de l'affaire qui nous occupe, la description des motifs d'accusation sont exposés plus longuement que dans les *Mémoires*. La jeune fille de 12 ans est accompagnée de ses parents et amis, et le viol a été dûment constaté par des sages femmes. Arrive le moment où Jehan Mangin apprend qu'on entrera dans l'église sans ménagement. Vigneulles y emploie le mot finesse de nouveau, il écrit : « et, par sa finesse et subtilité, preposait du remède. » Il s'agit donc dans cette version d'une action montrant l'intelligence, la ruse du personnage. Là où il n'y avait que couardise dans les *Mémoires*, la *Chronique* nous montrera un Jehan Mangin calculateur et organisé. Le remède (solution) trouvé au piège de la justice est celui du déguisement. Ici encore, la *Chronique* précise un certain flou laissé par les *Mémoires*. Jehan Mangin qui, dans la version courte, ne faisait que s'enfuir vêtu d'habits féminins sans qu'il fut question du moyen mis en œuvre afin d'obtenir ces hardes, trouve « maniers d'avoir des abit de femmes ». La provenance est certes imprécise, mais la phrase indique qu'il est parvenu à s'en procurer, qu'il y a eu un jeu pour obtenir ces vêtements, et ce gain, le lecteur est invité à l'attribuer à la « finesse » du personnage. Le passage consacré au déguisement est guère plus long que dans les *Mémoires* mais les nuances qu'il apporte sont d'importance. Vigneulles écrit qu' « il ce desguisait et se atournait tellement, avec ung petit cueuvieaulx plain de drappellet, et avec une baiteure dessus le dit cueviaulx, qu'il n'estoit possible de le congnoistre. » On remarquera d'emblée qu'il n'est fait nulle part mention de la perfection de l'habit féminin, ni même de la ressemblance possible du personnage masculin avec une

³⁰ Philippe de Vigneulles, *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, éd. Charles H. Livingston, Genève, Droz, 1972, pp. 13-52.

femme. Une fois enfilés les vêtements féminins, il est femme, et toute la crédibilité de son nouveau sexe relève des accessoires dont s'est doté le comédien-imposteur. En effet, ce sont bien la petite cuve remplie de drappellet, c'est à dire des langes d'enfant, que l'on imagine souillés, de même que la « baiteure », un outil servant à battre le linge, qui lui donnent sa contenance et sa légitimité. L'adverbe « tellement » associé au déguisement montre l'extrême cohérence du costume et l'absence de faille qui eut dévoilé la vraie identité du comédien et qui fait qu'il « n'estoit possible de la congnoistre ». Le lecteur est invité à interpréter ce « tellement » comme une réponse générale à toutes les questions qui pourraient se bousculer dans son esprit. Le personnage de l'ancien théâtre français est d'abord associé à ses instruments, à ses outils. Ces accessoires obligatoires permettent aux spectateurs de reconnaître facilement, bergers, maçons, diables, etc de par leurs attributs à valeur métonymique. Le réalisme et la ressemblance avec une femme véritable ne sont en rien considérée par le fatiste, pas plus que par Philippe de Vigneulles.

Les portiers, qui pourtant avait été avertis que Jehan Mangin tenterait de franchir les portes de la ville ne parvinrent pas à démasquer le fugitif. Il est piquant de remarquer que les portiers, dont le rôle dans l'ancien théâtre français est souvent comique, se riant des personnages qui veulent entrer dans la ville, posant force questions destinées à tourner en bourrique les nouveaux venus, se voient châtiés à cause d'un farceur qui sort de la ville sans qu'ils ne lui posent aucune question. La fin est somme toute semblable à la version des *Mémoires* à un détail près, Jehan Mangin, écrit Vigneulles, s'enfuit à Rome où il avait séjourné plusieurs fois. Encore ici, l'auteur semble répondre à la question du lecteur : Pourquoi Rome. Il rend le lieu possible et anéantit le doute.

Au terme de cette étude comparée, comment interpréter les différences entre les deux versions analysées ? Il faut d'abord admettre que la version courte et la version longue de l'anecdote rapportée par Philippe de Vigneulles remplissent des objectifs fort différents sur le plan littéraire et qu'elles ne sauraient être confondues. Certes, elles présentent la même anecdote, mais le projet de la *Chronique de Metz* est beaucoup plus ambitieux que celui des *Mémoires*. J'espère avoir réussi à montrer que les deux versions sont des constructions fictionnelles finement ciselées. Le texte des *Mémoires* est une production « artificielle », elle se nourrit de la légende littéraire de François Villon afin de donner vie à un personnage complexe nommé Jehan Mangin. Le personnage acquiert ainsi une densité peu commune. Le lecteur découvre un

homme de théâtre exceptionnel, mais également un « joyeux filou ». La version longue, quant à elle, brode sur le canevas proposé dans les *Mémoires*, comblant ses trous, développant le motif de la bête de scène, de la passion du jeu, dans tout ce que l'expression a de polysémique, et émaillant le récit de citations intertextuelles à l'œuvre de François Villon. Philippe de Vigneulles se met lui-même en scène, en sa qualité d'écrivain, mais aussi d'homme de spectacle, au côté de ce dernier. Le titre d'écrivain dont s'enorgueillit Vigneulles souligne la place que l'écriture et le littéraire jouent dans le texte. Jehan Mangin n'est plus ici le produit d'une légende à laquelle il aurait été associé comme dans les *Mémoires*, il est un personnage que l'auteur compose à l'aide des thèmes et des motifs qui parcourent l'œuvre de Villon. La figure de Villon se compose du légendaire et du littéraire, et s'inscrit dans un désir de l'auteur d'offrir, avec la *Chronique*, une œuvre achevée dont les messins puisse être fiers ; une œuvre qui puissent servir à illustrer la ville de Metz. Comment comprendre autrement les nombreuses additions de Vigneulles à un texte parfaitement cohérent et opérant ? Philippe de Vigneulles se mesure ici à François Villon en sa qualité d'écrivain. Non seulement connaît-il sa légende, mais il en a visité l'œuvre qu'il n'hésite pas à citer. L'auteur, tout comme son personnage Jehan Mangin, se revêt de l'aura du grand homme et se sert de sa renommée. Ce qui n'était qu'un entrefilet, qu'un récit rocambolesque et scabreux des frasques d'un homme de théâtre talentueux, rusé, mais retord, s'est transformé en une rencontre fructueuse alliant le « bien dire » et le « bien faire » de Villon et de Vigneulles. Mais au-delà de Jehan Mangin, c'est Vigneulles qui ranime la figure de Villon, qui lui insuffle une nouvelle vie dont lui-même, l'auteur, bénéficie par le procédé des vases communicants que j'évoquais au début de ce travail. On serait même tenté de voir dans Mangin ou Mengin, selon les graphies, une invitation à lire « m'engin », mon engin, comme si le nom même du protagoniste de l'anecdote était une pure émanation du cerveau d'un Philippe de Vigneulles, de son engin, un double littéraire, un second Philippe de Vigneulles, composé comme une finesse, comme un clin d'œil à Villon et à Paris.